

Sté des Extincteurs ANDRIEU 60110 Méru - France	NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE Selon la Directive 97/23/CE Fiche informative selon la Marque NF-Extincteurs	Référence du document ANDR-CPP69 Révision : 002
---	---	--

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Extincteur portatif sous pression permanente.



2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

GAMME CPP (POUDRE ABC et EAU AVEC ADDITIF)

TYPE D'EXTINCTEUR	CPP6	CPP9	CPP6L	CPP9L
Famille	CPP-Maxi	CPP-Maxi	CPP-Maxi	CPP-Maxi
N° de certification NF-EN3	EP6 045 569	EP9 045 633	EA6 045 631	EA9 045 632
Foyer A	27A	27A	13A	21A
Foyer B	183B	233B	144B	183B
Foyer C	Oui	Oui	Non	Non
Durée de fonctionnement	23s	22s	17.5 s	28s
Capacité ou charge	6 kg	9 kg	6 litres	9 litres
Tolérance de chargement	± 2%	± 2%	+0 -5%	+0 -5%
Type de foyer	A.B.C	A.B.C	A.B	A.B
Agents extincteur	HJ ABC STANDARD	HJ ABC STANDARD	FIREFILM PREMIX 6% en pré-mélange	FIREFILM PREMIX 6% en pré-mélange
Agent propulseur (Azote à 20°C)	15 BAR	15 BAR	15 BAR	15 BAR
Hauteur hors tout	545 mm ~	605 mm ~	565 mm ~	620 mm ~
Diamètre extérieur	160 mm ~	180 mm	160 mm ~	180 mm ~
Certifié transport	Oui	Oui	Oui	Oui
Températures limites d'utilisation (TS)	-20°C +60°C	-20°C +60°C	+5°C +60°C	+5°C +60°C
Code article	XD-CPP6	XD-CPP9	XD-CPP6L	XD-CPP9L
Pression maximale admissible (PS)	18 BAR	18 BAR	18 BAR	18 BAR
Pression d'épreuve (PT)	27 BAR	27 BAR	27 BAR	27 BAR
Volume interne du corps (V)	7.5 L	11.4 L	8 L	11.3 L
Matière du corps	Acier	Acier	Acier	Acier
Matière du couvercle (robinet)	Laiton	Laiton	Laiton	Laiton
Couple de serrage du robinet	2 à 3 m/kg	2 à 3 m/kg	2 à 3 m/kg	2 à 3 m/kg
Traitement de surface externe du corps	Oui	Oui	Oui	Oui
Traitement de surface interne du corps	Non	Non	Oui	Oui

L'ensemble de l'extincteur est conçu selon la réglementation en vigueur. Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

AFNOR certification est l'organisme certificateur de la marque NF

Adresse : AFNOR Certification – 11 avenue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

www.marque-nf.com ; www.afnor.org ; certification@afnor.org

3. CONDITIONS D'UTILISATION

Extincteur portatif pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil

Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques. Selon les performances, les caractéristiques d'utilisation.

4. MARQUAGES ET INSCRIPTIONS

L'extincteur comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication + (année, semaine). Les indications concernant la maintenance. Le matériel certifié par la marque NF comporte une estampille. Le matériel certifié Marine division comporte un logo en forme de barre à roue. Les inscriptions sur l'appareil sont normalisées. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (L'appareil est livré plein)

Stockage

Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport

Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.
Les extincteurs à base d'eau doivent voyagés ou être stockés impérativement hors gel.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation

Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

- Installation** L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. L'extincteur doit être fixé solidement. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. Sur les véhicules, le support doit être du type (transport). L'installation des extincteurs dans l'industrie, les commerces, le transport routier, le transport maritime, doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.
- Mise en service** Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles est recommandée.

Points importants du guide Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil. Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

8. PIECES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle certifié. Aucune modification des caractéristiques de l'appareil est autorisée.

9. GARANTIE

L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie. Le distributeur ou le propriétaire de la marque NF-EXTINCTEURS doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

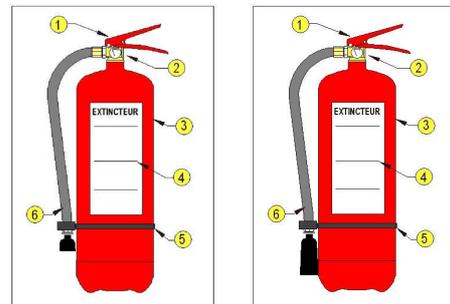
Les foyers types (exemple : 21A – 183B – C) indiqués sur la sérigraphie de l'appareil signifie :

- (21A) est la désignation du foyer bois en longueur (21A = 2.1 m).
Ce foyer est constitué avec des barres de bois dont la section est de 39 mm ±2 sur une hauteur de 560 mm et une largeur de 500 mm selon la norme NF EN 3-1. Les foyers normalisés sont les suivants : 5A, 8A, 13A, 21A, 27A, 34A, 43A et 55A.
- (183B) est la désignation du foyer utilisant comme combustible un hydrocarbure aliphatique généralement appelé HEPTANE industriel. Les dimensions des différents bacs sont indiqués dans la norme NF EN 3-1. (183B = 183 litres soit : 1/3 d'eau + 2/3 de combustible)
Les foyers normalisés sont les suivants : 21B, 34B, 55B, 70B, 89B, 113B, 144B, 183B et 233B.
- (C) informe que l'appareil est certifié selon la norme NF-EXTINCTEURS sur feux de gaz propane.



Pour information, ces logos représentent les trois types de feux normalisés.

- 1 - TETE DE L'EXTINCTEUR
- 2 - MANOMETRE
- 3 - CORPS
- 4 - SERIGRAPHIE
- 5 - SUPPORT DE LANCE
- 6 - LANCE MONO-BLOC



Toxicité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhaler ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

Conductivité électrique de l'agent extincteur

Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteur (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil.
Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommmages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser :
Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'on peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.